

Un grand méchant

« Lou » ?

Deux anciens joueurs du club lyonnais de rugby ont attaqué en diffamation Jacques Cadario, son président. Ce dernier s'était exprimé dans le Midi Olympique, l'hebdo du ballon ovale.

TRÈS LONGUE PARTIE, mardi après-midi, dans le match judiciaire qui opposait deux anciens joueurs du Lou Rugby, le pilier Philippe Vessiller et le talonneur Jean-Pierre Sanchez au président du « Lyon olympic universitaire », Jacques Cadario. En cause : ses propos, repris dans l'hebdomadaire, le « Midi Olympique », la bible de tous les amateurs et les professionnels du ballon ovale. M. Cadario avait notamment laissé entendre que les deux joueurs refusaient de s'entraîner et qu'ils étaient payés à ne rien faire. « On nous a pris pour des mercenaires, des tirs-au-flanc ». Les deux ex-joueurs de 32 et 35 ans ne décolèrent pas. « Le Lou, en montant dans la division supérieure notamment grâce à ces deux joueurs, voulait intensifier et modifier les horaires d'entraînement. Mes deux clients n'ont pu obtenir de leurs employeurs respectifs la possibilité de venir s'entraîner le matin. Cet article ne reflète donc absolument pas la réalité ! », plaide leur avocat. Le préjudice ? « Après la parution, plus personne ne les voulait ! », poursuit Me Christophe Cottet-Bretonnier.

Deux anciens capitaines de l'équipe de France, Jean-François Tordo et Marc Cecillon, viennent même témoigner à la barre en faveur de leurs anciens partenaires. « C'est un véritable Hiroshima procédural ! Après les prud'hommes (1), ces gens qui ont un travail à côté viennent réclamer encore de l'argent, soit 10 000 euros de dommages et intérêts chacun ! ». Après le placage, Me Jean-Felix Luciani, l'avocat du Lou, renvoie aux 22 mètres : « Ce débat ne relève pas de la diffamation, mais de la simple liberté d'opinion. Ils n'ont tout simplement pas la même vision du problème ». Et réclame à son tour 750 euros pour procédure abusive. Le parquet s'en remet, pour sa part, à la sagesse du tribunal. L'essai des deux joueurs sera-t-il transformé ? La balle est dans le camp des juges : ils rendront leur décision le 21 octobre prochain.

SOPHIE MAJOU

(1) Les deux joueurs ont gagné aux prud'hommes contre le Lou mais le club a interjeté appel.